

Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 septembre 2021

Le dix septembre deux mil vingt et un à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Juigné-sur-Sarthe se sont réunis en séance publique sous la présidence de M. Daniel CHEVALIER, Maire, sur convocation en date du 3 septembre 2021.

Etaient présents : MM. Daniel CHEVALIER, Maire, Laurence BATAILLE, 1^{ère} Adjointe, Bruno LOUATRON, 2^{ème} Adjoint, Jean-Luc BERGER 3^{ème} adjoint, Delphine FORET, Régine VAILLANT, Pascal ROCTON, Guy de DURFORT, Christel BALDET, Claire GUERINEAU, Liliane ELY, Laurence GIRARD.

Etaient absents : Thomas CARREZ, Mickaël MONSIMIER, Jérôme COUDREUSE.

Monsieur Thomas CARREZ a donné procuration à Madame Delphine FORET

Monsieur Mickaël MONSIMIER a donné procuration à Monsieur Guy de DURFORT.

Claire GUERINEAU est désignée secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la séance du 4 juin 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Présentation du bélier par Etienne VAILLANT

Monsieur Etienne VAILLANT membre de l'association ANS-TRACES-SITES fait une présentation aux membres du conseil municipal de la restauration du bélier hydraulique communal. « Il s'agit d'un bélier hydraulique à deux eaux avec une cheminée d'équilibre. Monsieur Gérard BOLLEE était l'initiateur de cette installation et avait validé en 1892 le devis de ce bélier pour la somme de 5600 francs. » Une présentation sous la forme d'un diaporama est projetée. Un schéma expliqué par Monsieur VAILLANT nous permet de comprendre le fonctionnement de ce système. Monsieur VAILLANT décompose les étapes de la restauration du bélier et commente les photos projetées. Il explique que plusieurs membres de l'association ANS-TRACES-SITES ainsi que quelques intervenants extérieurs ont participé à cette restauration. A l'issue de cette projection Monsieur VAILLANT nous fait part des objectifs de cette démarche. Il précise qu'il s'agit dans un premier temps, de faire découvrir au public cette installation et son fonctionnement. Dans un second temps, il souhaiterait que l'installation puisse être remise en état de fonctionnement telle qu'elle l'était à l'époque. L'alternative serait de l'équiper d'une pompe. La pompe électrique alimenterait en eau le système depuis la rivière jusqu'à la chambre d'équilibre ce qui permettrait de faire fonctionner le bélier artificiellement. A l'issue de cette présentation Monsieur VAILLANT remercie toutes les personnes qui ont contribué à cette restauration.

Adoption du référentiel M 57 à compter du 1^{er} janvier 2022 appliquant les nouvelles règles comptables et budgétaires

Le conseil municipal est informé de l'évolution des règles comptables et budgétaires applicables aux collectivités et notamment le référentiel M57 abrégé pour les communes de moins de 3500 habitants qui se substituera obligatoirement au référentiel M14 le 1^{er} janvier 2024. Cette nouvelle nomenclature assouplit les règles budgétaires des collectivités qui demeurent cependant soumises aux dispositions spécifiques en matière de dépenses obligatoires (provisions, amortissement). Ce référentiel M57 est le support de l'expérimentation du compte financier unique. La Direction Générale des Finances Publiques nous propose d'anticiper l'adoption de ce référentiel au 1^{er} janvier 2022.

Après avis favorable du comptable assignataire de la Trésorerie de Sablé-sur-Sarthe.

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'opter pour le référentiel M57 abrégé à compter du 1^{er} janvier 2022 pour la commune de Juigné-sur-Sarthe.

Avenant n°2 à la convention entre la Commune et l'association « Les P'tits Vignerons »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention du 4 décembre 2015 établie entre la Commune de Juigné-sur-Sarthe et l'association « Les P'tits Vignerons » qui définit les conditions d'utilisation et d'entretien du pré du Presbytère dans lequel une vigne a été plantée par celle-ci.

Il propose au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n°2 qui modifie l'article 1 de la convention en autorisant les membres de l'association « Les P'tits Vignerons » à accéder à l'atelier municipal pour le stockage du matériel appartenant à l'association. L'accès à cet espace sera conditionné à la présence d'agents communaux ou d'élus.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents l'avenant n°2 à cette convention et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Prestation coordinateur sécurité travaux pour l'aménagement de La Place du Moulin

Le conseil municipal est informé que dans le cadre du marché de travaux pour l'aménagement de la place du Moulin il convient de faire appel à un coordonnateur sécurité nécessaire pour l'opération puisqu'il y aura coactivité entre les 2 lots (VRD, OUVRAGE ET MOBILIER / PLANTATIONS).

A ce titre trois entreprises ont été consultés par le maître d'œuvre en charge de l'opération, l'entreprise SA PIERRE a été retenue.

Une délibération doit être prise afin de flécher cette dépense en section d'investissement à l'article 2313.

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette décision

Questions diverses :

- ↪ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de déclarations d'intention d'aliéner de six biens pour lesquels le droit de préemption de la Commune n'a pas été exercé. Il s'agit des biens immobiliers suivant :
- Bien situé à « l'Huilerie », cadastré section AD n°166, appartenant M. DE CHILLAZ Xavier ET Mme COCHET Dominique.
 - Bien situé « 11, rue du Clos Chauvin », cadastré section AB n°222, appartenant M. AVRIL Philippe et Mme FORGET Patricia.
 - Bien situé « 5, rue du Marquis de Juigné », cadastré section B n°625, appartenant M. BOUTTIER Maxime.
 - Bien situé à « Les deux journaux », cadastré section AH n°140, appartenant à la SIMIL.
 - Bien situé « 2, rue des Mineurs », cadastré section C n°247, appartenant M PARTIN Jérémy et Mme PARTIN Jennifer.
- ↪ Monsieur LOUATRON fait une présentation des propositions et choix qui ont été fait en réunion de municipalité afin d'organiser le repas de l'amitié 2021 et la distribution des colis pour nos anciens.
- Il explique qu'un repas traditionnel ainsi qu'une animation sera proposé. La commune sollicitera « le P'tit Fait Tout » restaurateur et traiteur à Sablé pour la confection du repas. La compagnie « TIPTONIC » se chargera de l'animation. Il ajoute que nos deux écoles ont été conviées pour la cérémonie du 11 novembre. Aussi, il précise qu'un colis du même type que celui réalisé par Mme HUBERT l'an dernier sera distribué aux personnes de 70 an et plus. Cela représente environ 112 foyers ce qui nous conduit à une dépense semblable à l'année dernière.
- ↪ Monsieur LOUATRON fait un compte-rendu de la rentrée scolaire de nos deux écoles. Nous comptons actuellement 56 élèves à l'école publique et 33 élèves à l'école privée.
- Il explique avoir rencontrer Madame DESMARES Amandine directrice de l'école publique. Elle souhaite proposer aux élèves diverses activités mutualisés avec Monsieur HOMET directeur de l'école privée.
- Monsieur LOUATRON ajoute qu'un courrier sera distribué prochainement aux parents de l'école publique au sujet des travaux sur les réseaux d'eaux dans le bourg ancien. Il indique également que l'installation de l'ensemble portail et portillon qui contribuera à la sécurisation de l'école publique sera réalisée pendant les vacances de la toussaint.
- Il précise à ce sujet que la subvention de 14 000 euros demandée pour le financement de cet ensemble n'a malheureusement pas été accordée.
- Madame BALDET s'interroge et demande comment la commune va-t-elle pallier à cet imprévu.
- Monsieur LOUATRON indique que nous devons surseoir à d'autres projets.
- Monsieur LOUATRON informe le conseil municipal que notre garderie municipale accueille en ce début d'année entre 8 et 19 enfants quotidiennement sur chaque créneau, c'est pourquoi, la municipalité à fait le choix d'installer la garderie dans la petite salle de la salle des fêtes. Aussi, il précise qu'un agent supplémentaire sera mis à disposition pour accompagner les enfants entre la garderie et l'école chaque matin dès la semaine prochaine compte-tenu du nombre d'enfant. Cette semaine Madame LASNE et Monsieur LOUATRON ont accompagné le pédibus à tour de rôle.
- Enfin, Monsieur LOUATRON explique que le restaurant scolaire devra accueillir les élèves de nos deux écoles dans deux salles différentes au vu du protocole sanitaire actualisé pour la rentrée scolaire. Il remercie Madame DATY pour l'élaboration et la mise en forme d'un

nouveau règlement pour la cantine municipale. Monsieur LOUATRON en donnera l'explication aux enfants le jour de la rentrée scolaire. Une réunion avec les agents des services périscolaires s'est tenue avant la rentrée. Un point sur le fonctionnement des services a été fait. Des précisions sur les modalités de reprise de Madame PATERNE en mi-temps thérapeutique ont été apportées. La municipalité a fait le choix de conserver quatre agents pour le service et la surveillance au sein du restaurant scolaire au vu de notre configuration.

Une formation manipulation des extincteurs est programmée au mois d'octobre. La majorité de nos agents pourront la suivre. Par ailleurs, Monsieur LOUATRON précise que le ministère de l'éducation nationale préconise l'utilisation de capteurs de CO2. En ce sens, la collectivité en a commandé quatre. Ils seront installés dans les trois classes de l'école publique ainsi que dans le dortoir. Il n'y aura pas de capteur installé dans le restaurant scolaire, la ventilation y étant suffisante. Le coût de cette dépense étant d'environ 1200 euros. Monsieur LOUATRON ajoute que le recours à une quatrième personne pour la surveillance du restaurant scolaire ainsi que l'acquisition de ces capteurs engendrent des dépenses supplémentaires pour la collectivité liée à la crise sanitaire.

- ↪ Monsieur LOUATRON fait un point sur la dernière opération argent de poche qui a eu lieu la semaine du 23 au 27 août. Il présente aux élus des photos des réalisations des jeunes qui ont participé à cette opération. La cabine téléphonique du bourg ancien a été réhabilitée en boîte à livre. Des stickers papillons ont été apposés sur les vitres et des étagères ont été installées. Un marquage au sol près de la cale à bateau à la halte fluviale a été réalisé ainsi que des jeux peints : pas de berger et marelle. Enfin, un accès PMR devant la salle du Conseil Municipal a été réalisé en corrélation avec nos agents. Cinq jeunes ont participé à cette session. L'objectif était l'amélioration du cadre de vie et la sécurisation de l'espace public. Les jeunes sont satisfaits de l'opération. Monsieur LOUATRON remercie les agents qui y ont contribué.
- ↪ Monsieur BERGER fait une présentation du nouvel aménagement de la place du Clos Chauvin. Madame GIRARD remarque que les places de stationnement sont peu profondes. Monsieur de DURFORT souligne la réussite du projet. Monsieur BERGER précise que trois places de stationnement ont été créées en entrant sur le parking, deux autres devant chez Monsieur et Madame MASSÉ puis deux places devant la maison au fond de la place. Il indique que l'engazonnement de la partie centrale et les plantations de vivaces seront prochainement réalisés par nos agents. Il ajoute que le projet est en partie financé par le département et que le coût de cette opération s'élève à 18 000 euros.
- ↪ Monsieur BERGER informe les membres du conseil municipal que nous sommes toujours dans l'attente des conventions qui doivent être élaborées par la SNCF pour autoriser le passage des promeneurs sur la liaison douce entre les Saulneries et le bourg de Juigné ainsi que celle qui autorise le passage des agents de la SNCF à traverser notre espace de dépôts des déchets verts. Madame VAILLANT constate à ce sujet que les chemins de randonnées sont très bien entretenus. Monsieur LOUATRON donne une information au sujet du panneau d'affichage place du grand Jardin, il indique que Média Plus Communication a bien pris en compte tous les chemins de randonnées dans sa dernière proposition.
- ↪ Monsieur BERGER communique sur les derniers relevés de nos radars pédagogiques. Il informe le conseil municipal que nous avons récupéré nos radars suite à l'envoi en révision de ceux-ci chez notre fournisseur. Il précise que sur le dernier relevé route d'Asnières la vitesse moyenne est de 59 km/ heure et que 80 % des véhicules passent à plus de 70 km/ heure. Enfin, route de Bellevue la vitesse moyenne est de 44 km/ heure.
- ↪ Madame ELY souhaiterait savoir si l'association Quartier Général Production a remboursé la subvention accordée pour l'organisation du Festival in Juigné qui a eu lieu en 2017.

Monsieur CHEVALIER répond qu'il va relancer Monsieur TATO à ce sujet et explique que la commission locale du Pays Vallée de la Sarthe qui accorde également des subventions pour ce type d'évènement va revoir à la baisse les montants attribués.

- ↪ Madame ELY demande pourquoi le point de collecte des déchets à la Roche reste inchangé alors qu'une riveraine avait fait une demande en ce sens. On lui explique qu'un ensemble de contraintes ne permettent pas une nouvelle implantation de celui-ci : chemin pédestre, entré de pré.
- ↪ Madame VAILLANT signale que des enfants ont été blessés par des copeaux provenant du revêtement de sol du nouvel espace de jeux à la halte fluviale.
- ↪ Madame BALDET signale à nouveau la situation d'urgence dans lequel le SMUR de la Sarthe ainsi que l'accueil des urgences du Bailleul se trouvent. Elle souhaiterait que les élus locaux agissent pour pallier à ce problème. Monsieur CHEVALIER indique avoir pris contact avec Madame ROBIC à ce sujet et attendre toujours des réponses de sa part.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h30

La prochaine réunion est fixée le vendredi 8 octobre à 20h30.

Daniel CHEVALIER

Laurence BATAILLE

Bruno LOUATRON

Jean-Luc BERGER

Christel BALDET

Thomas CARREZ
Absent

Liliane ELY

Jérôme COUDREUSE
Absent

Delphine FORET

Laurence GIRARD

Guy de DURFORT

Claire GUERINEAU

Mickaël MONSIMIER
Absent

Régine VAILLANT

Pascal ROCTON